



**Compte-rendu du Conseil Municipal  
du 9 juillet 2020**

Le neuf juillet deux mille vingt, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Pian-sur-Garonne, Gironde, convoqué le quatre juillet deux mille vingt, s'est réuni sous la présidence de monsieur Didier COUSINEY, Maire.

**PRESENTS** : MM COUSINEY, FAVREAU, BILLION, MACEDO, LABREZE, DAULON, LORRIOT, PAUZAT ET MMES LECOEVRE, BENNAMIAS, BAISSAS, DUBERGEY, CREPEAU, BEYNEIX

**POUVOIR** : MME LABAT-DUBOIS DONNE PROCURATION A MME LECOEVRE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Axelle LECOEVRE

**D 2020-19 : Délégation du Conseil Municipal au Maire**

Monsieur le maire précise que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

*Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur Didier COUSINEY Maire, les délégations suivantes :*

- pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- pour passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- pour créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- *pour se prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;*
- *pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*
- *De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;*
- *pour décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;*
- *pour fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;*

- pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- pour donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- pour réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € (cent mille euros) par année civile.
- pour recruter en tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service des agents contractuels non titulaires à titre occasionnel ou en remplacement de fonctionnaires momentanément indisponibles (ou pour répondre à un accroissement temporaire d'activité) dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984. La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial ou pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées la loi du 26 janvier 1984.

### **D 2020-INFO : Délégation du Maire aux adjoints**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'un arrêté sera pris pour fixer les délégations de permanentes suivantes données aux adjoints :

- remplir les fonctions d'Officier de l'État Civil, légalisation de signatures, authentification de copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs à l'État Civil.
- signer les documents concernant les finances communales (titre de recette, mandats de paiement, bordereaux, y compris les salaires, et tous courriers qui y sont relatifs, délivrer et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'un arrêté sera également pris pour fixer les délégations de signature à la secrétaire de mairie.

### **D 2020- 20 : Création des commissions communales et désignation de leurs membres**

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L2121-22 du CGCT).

Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Aussi, je vous propose de créer les commissions municipales suivantes :

- Commission des finances et de l'appel d'offre
- Commission de la voirie
- Commission de la vie scolaire
- Commission de l'urbanisme/réseau
- Commission de la communication
- Commission de l'environnement
- Commission de la gestion du personnel
- Commission de la vie association et du social

Après appel à candidature, le conseil municipal, après avoir décidé, à l'unanimité, désigne au sein des commissions suivantes :

**Président : Didier COUSINEY**

<b>Commission des finances et de l'appel d'offre</b>	<u>Adjoint délégué</u> : Axelle LECOEVRE <u>Autres membres</u> : Mickaël FAVREAU, Emanuel MACEDO, Fabrice DAULON, Thierry LORRIOT
<b>Commission de la voirie</b>	<u>Adjoint délégué</u> : Didier BILLION <u>Autres membres</u> : Didier LABREZE, Jacques PAUZAT, Michèle DUBERGEY

<b>Commission de la vie scolaire</b>	<u>Adjoint délégué</u> : Mickaël FAVREAU <u>Autres membres</u> : Sophie LABAT-DUBOIS, Fabrice DAULON, Laure BEYNEIX
<b>Commission de l'urbanisme/réseaux/batiments</b>	<u>Adjoint délégué</u> : Didier BILLION <u>Autres membres</u> : Didier LABREZE, Emanuel MACEDO, Michèle DUBERGEY, Maud CREPEAU
<b>Commission de la communication</b>	<u>Adjoint délégué</u> : Dominique BENNAMIAS <u>Autres membres</u> : Axelle LECOEVRE, Sophie LABAT-DUBOIS, Fabrice DAULON, Jacques PAUZAT
<b>Commission de l'environnement</b>	<u>Adjoint délégué</u> : Dominique BENNAMIAS <u>Autres membres</u> : Marielle BAISSAS, Didier LABREZE, Thierry LORRIOT, Laure BEYNEIX
<b>Commission de la gestion du personnel</b>	<u>Adjoint délégué</u> : Axelle LECOEVRE <u>Autres membres</u> : Dominique BENNAMIAS, Didier LABREZE, Fabrice DAULON
<b>Commission de la vie associative et du social</b>	<u>Adjoint délégué</u> : Axelle LECOEVRE <u>Autres membres</u> : Didier LABREZE, Emanuel MACEDO, Maud CREPEAU, Laure BEYNEIX

#### **D 2020-21 : Désignation des délégués du SISS**

Suite à la séance du conseil municipal portant élection du Maire et de ses adjoints, il doit être procédé par la nouvelle assemblée, à la désignation des délégués au SISS ayant pour vocation la gestion des transports.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour procéder à l'élection de **deux délégués**.

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal proclame élus pour siéger au sein SISS : Didier COUSINEY et Sophie LABAT-DUBOIS

#### **D 2020-22 : Désignation des délégués du SDEEG**

Suite à la séance du conseil municipal portant élection du Maire et de ses adjoints, il doit être procédé par la nouvelle assemblée, à la désignation des délégués au SDEEG ayant pour vocation la gestion de la distribution d'énergie.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour procéder à l'élection **d'un délégué**.

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal proclame élus pour siéger au sein SDEEG : Jacques PAUZAT

#### **D 2020-23 : Désignation des délégués du SIA**

Suite à la séance du conseil municipal portant élection du Maire et de ses adjoints, il doit être procédé par la nouvelle assemblée, à la désignation des délégués au SIA ayant pour vocation la gestion des réseaux d'assainissement.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour procéder à l'élection de **deux délégués titulaires et deux délégués suppléants**.

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal proclame élus pour siéger au sein SIA: Fabrice DAULON et Didier BILLION, titulaires, Jacques PAUZAT et Didier LABREZE, suppléants

#### **D 2020-24 : Désignation des délégués du SIAEPA**

Suite à la séance du conseil municipal portant élection du Maire et de ses adjoints, il doit être procédé par la nouvelle assemblée, à la désignation des délégués au SIAPA ayant pour vocation la gestion de l'eau

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour procéder à l'élection de **un délégué titulaire et un délégué suppléant**.

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal proclame élus pour siéger au sein SIAPA : Didier BILLION, titulaire et Fabrice DAULON, suppléant.

#### **D 2020-25 : Désignation des représentants à « Gironde ressources »**

Suite à la séance du conseil municipal portant élection du Maire et de ses adjoints, il doit être procédé par la nouvelle assemblée, à la désignation des représentants à « Gironde Ressources » ayant pour vocation l'assistance d'ordre technique, juridique et financier aux communes

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour procéder à l'élection de **un délégué titulaire et un délégué suppléant**.

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal proclame élus pour représenter la commune au sein de « Gironde Ressources » : Axelle LECOEVRE, titulaire et Michèle DUBERGEY, suppléant

#### **D 2020-INFO : Désignation des délégués au sein de la CDC du Sud Gironde - Souhaits**

<b>Commissions :</b>	<b>Délégués :</b>
TOURISME	Mme BENNAMIAS Dominique
CIAS	Mme Axelle LECOEVRE
SPANC	M Didier COUSINEY et M Didier BILLION
TRANSPORT A LA DEMANDE	M Didier COUSINEY
COMMISSION APPEL D'OFFRE	MM Didier BILLION, Didier LABREZE, Emanuel MACEDO et Mme Michèle DUBERGEY
CLECT	MM Didier COUSINEY, Emanuel MACEDO et Thierry LORRIOT
MISSION LOCALE	MMES Dominique BENNAMIAS et Laure BEYNEIX
CLIC SUD GIRONDE	M Fabrice DAULON et Mme Sophie LABAT-DUBOIS
PAYS ART HISTOIRE	Mme Maud CREPEAU
TRANSITION ENERGETIQUE	Mme Marielle BAISSAS et M Thierry LORRIOT
SIID	MMES Marielle BAISSAS et Michèle DUBERGEY
SYNDICAT MIXTE SUD GIRONDE	MM Mickaël FAVREAU et Fabrice DAULON
GAL LEADER	M Fabrice DAULON
GIRONDE NUMERIQUE	Mme Sophie LABAT-DUBOIS, MM. Fabrice DAULON et Jacques PAUZAT
SITCOM	MM Emanuel MACEDO, Thierry LORRIOT, Fabrice DAULON et Mme Michèle DUBERGEY

## **D 2020-INFO : POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE POUR L'ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que vendredi 10 juillet 2020 aura lieu l'élection du Président de la Cdc Sud Gironde.

Deux candidats se présentent : Monsieur Jérôme GUILLEM et Jean-Claude MORIN

Le Conseil Municipal vote au scrutin secret ; le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Jérôme GUILLEM : 12 voix
- Jean-Claude MORIN : 3 voix

La position du Conseil municipal est donc favorable à la candidature de M GUILLEM.

## **Q 2020 : Questions diverses :**

- Monsieur LORRIOT demande si la municipalité peut étudier la possibilité d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux (AMR)
- Communication : M PAUZAT aimerait connaître comment le site internet de la commune va évoluer. Il est envisagé de mettre en place deux panneaux d'informations en haut et en bas de la commune ; Monsieur DAULON propose aussi d'informer la population sur l'application POCKET téléchargeable sur les portables.
- M. FAVREAU rappelle que deux contrats d'agents de l'école prennent fin ce mois et que la commission Vie scolaire doit impérativement se réunir d'ici fin juillet pour discuter de ces dossiers
- Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'en raison de l'accident de travail du cantonnier, il fera appel à un prestataire extérieur pour assurer l'entretien de la commune. Il propose également d'essayer d'annuler la commande du tracteur neuf, inadapté aux travaux, à effectuer et demande l'accord de l'ensemble des élus présents pour acheter un micro tracteur.

Fin de la séance : 22h00